



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 04 / 02 / 2026 à 06:25

Date de publication : mercredi 28 janvier 2026 à 06:20

Type : Multi-modifications

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

THE NEXT COMPANY

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros

Porté à 1 661 209 euros

Par l'effet de la fusion visée ci-après

Siège social : 1900 route de Valréas, 26770 ST PANTALEON LES VIGNES

922 316 286 RCS ROMANS SUR ISERE

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société THE NEXT COMPANY a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du

18 novembre 2025, aux termes duquel la société Lab4, SASU au capital de 75 600 euros, dont le siège social est 55 Boulevard Pereire, 75017 PARIS, immatriculée sous le numéro 751 104 613 RCS PARIS, a fait apport, à titre de fusion, à la société THE NEXT COMPANY de la totalité de son actif évalué à 1 661 559,55 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 2 350,60 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à

1 659 208,95 euros soit arrondi à 1 659 209 euros.

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de

1 659 209 euros pour le porter de 2 000 euros à 1 661 209 euros, par la création de

1 659 209 actions nouvelles de 1 euro chacune, de même catégorie que les anciennes,

entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société Lab4 à raison de 2 000 actions de la société THE NEXT COMPANY contre 1 action de la société Lab4.

La fusion est devenue définitive le 31 décembre 2025 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Lab4 en date du 31 décembre 2025 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société THE NEXT COMPANY en date du 31 décembre 2025, la société Lab4 se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er juillet 2025, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société Lab4 depuis le 1er juillet 2025 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société THE NEXT COMPANY et considérées comme accomplies par la société THE NEXT COMPANY depuis le 1er juillet 2025.

En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 €). Il est divisé en 2 000 actions de 1 euro chacune, de même catégorie.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million six cent soixante et un mille deux cent neuf euros (1 661 209 €). Il est divisé en 1 661 209 actions de 1 euro chacune, de même catégorie.

Pour avis

La Présidente

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/d89a643f-4ed4-47ea-bb15-94755376693f-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex